

Assemblée générale 2020



Stratégie et Perspectives



Patrick Pouyanné
Président-directeur général



Activités du Conseil d'administration et Rémunération du Président-directeur général

Patricia Barbizet
Administrateur référent

Instance collégiale, le Conseil d'administration est actif et engagé

Conseil d'administration



10

séances du Conseil en 2019



94,2%

de taux de présence



1

Réunion des administrateurs indépendants
présidée par l'Administrateur Référent

4 Comités spécialisés

Audit

Gouvernance et Éthique

Rémunérations

Stratégie & RSE



17

Séances
des Comités
en 2019



94,9%

de taux de
présence

Les principaux projets du Groupe étudiés par le Conseil depuis mai 2019

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la société



Approbation du projet d'**acquisition des actifs africains d'Anadarko**

3 mai



Décision finale d'investissement du projet **Arctic LNG 2 en Russie**

24 juillet



Information sur le partenariat **(gaz et renouvelables)** avec le Groupe **Adani en Inde**

18 mars

2019

2020

29 mai

Information relative au projet **Mero 2 au Brésil**



29 octobre

Adoption du projet de transformation de la Société en **société européenne**

Conseil d'administration à **Copenhague**



Rencontres entre Administrateur Référent et Actionnaires

Thèmes abordés

Composition, compétences et fonctionnement du Conseil

- Comment l'Administrateur Référent interagit avec le Président du Conseil
- Diversité des profils et complémentarité des compétences
- Formation et plan de succession

Vision de l'Administrateur Référent

- Sur la montée en puissance des sujets ESG
- Sur son rôle
- Sur la diversité

Climat et transition énergétique

- Implication et rôle du Conseil
- Compétences sur ce sujet
- Objectifs du Groupe en matière climatique (neutralité carbone, évolution du mix énergétique de Total)

Rémunération du PDG

- Ratio de rémunération
- Intégration de critères ESG
- Lien entre rémunération et objectifs climatiques

Pour aller à la rencontre des **actionnaires** institutionnels du Groupe :

- Organisation d'un **roadshow** à **Londres** et à **Paris** entre l'Administrateur Référent et des actionnaires représentant environ 15% du capital social de Total
- **Participation de l'Administrateur Référent avec le PDG à une réunion** avec la coalition d'investisseurs **Climate Action 100+**

Les composantes de la rémunération 2019 du Président-directeur général

Résolution n°12

Fixe annuel

1 400 000 €

Variable annuel

2 378 300 €

(169,88% du fixe annuel
sur un maximum de 180%)

Éléments long-terme

Actions de performance

72 000 attribuées le 13 mars 2019
sous conditions de performance

En application de la **politique de rémunération votée à l'AG 2019** (résolution n°11)

Politique de rémunération 2020 du Président-directeur général

Principes et critères proposés par la résolution n°13

Politique de rémunération inchangée

Montants fixés pour toute la durée du mandat du PDG (2018-2020)

Fixe annuel

1 400 000 €

Variable annuel

Maximum 180% du fixe

Sous conditions de performance

Éléments long-terme

Actions de performance

72 000 attribuées le 18 mars 2020
sous conditions de performance

Compte tenu de la situation économique et du plan d'économie au sein de l'entreprise,
le PDG a proposé que sa rémunération fixe soit réduite de 25%
à compter du 1^{er} mai et jusqu'au 31 décembre 2020

Rémunération variable 2020 du Président-directeur général

Maximum de 180% du fixe, sous conditions de performance

	Max. (% du fixe)
Paramètres économiques (objectifs quantifiables)	140%
HSE	30%
<i>dont Sécurité</i>	20%
<i>dont Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)</i>	10%
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	30%
Ratio d'endettement	30%
Point mort cash organique avant dividende	30%
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	20%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)	40%
Stratégie hydrocarbures (Amont et Aval)	15%
Développement des Business bas carbone (périmètre Integrated Gas, Renewables & Power)	NOUVEAU 10%
Performance <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR)	15%



Gouvernance et Rémunération des administrateurs

Marie-Christine Coisne-Roquette
Administrateur indépendant

Un Conseil élargi riche d'une diversité de compétences

A l'issue de l'Assemblée générale 2020



Patrick
Pouyanné

Patrick
Artus

Lise
Croteau

Anne-Marie
Idrac

Jean
Lemierre

Valérie
Della Puppa
Tibi

Maria
van der
Hoeven



Patricia
Barbizet

Marie-Ch.
Coisne-
Roquette

Mark
Cutifani

Renouvellement
de mandat



Jérôme
Contamine

Nouveau
mandat



A désigner
par le Comité
social
économique
central



A désigner
par le
Comité
européen

**Administrateurs
salariés**



13

membres
passage de 12 à 13
membres avec **2**
administrateurs salariés



50%

Mixité
un Conseil paritaire



80%

d'indépendants

Rémunération des administrateurs 2019 et Politique de rémunération 2020

Résolution n°10

Montant de la rémunération 2019 des administrateurs selon les règles de présence

1 605 500 €

Enveloppe annuelle maximale de rémunération attribuée aux administrateurs fixée en AG 2013

1 400 000 €

Montant attribué après prorata

Résolution n°11

Politique de rémunération

Politique inchangée depuis sa fixation **par le Conseil lors de sa réunion du 26 juillet 2017** comprenant :

- Une **rémunération fixe**
- Une **rémunération variable** basée sur des montants forfaitaires par réunion en fonction de la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et de ses Comités

Enveloppe annuelle maximum allouée à compter de 2020

1 750 000 €

Tenant compte d'une augmentation du nombre d'administrateurs et du nombre de réunions annuelles

Compte tenu de la situation économique et du plan d'économie au sein de l'entreprise,

les administrateurs ont décidé de renoncer à 25% de leur rémunération à compter de l'Assemblée générale

Les missions de l'Administrateur référent

Garant d'une gouvernance équilibrée

Veille au respect des règles du **Code de gouvernement d'entreprise** et du Règlement intérieur du Conseil

Préside le comité de gouvernance et d'éthique

Préside les réunions des administrateurs indépendants
(Executive session)



Veille à la prévention des **conflits d'intérêt des administrateurs**

Peut demander la **convocation** du Conseil avec un tiers des administrateurs

Dirige le processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil

Participe en tant que de besoin aux **relations avec les actionnaires**

Assemblée générale 2020



Ce document peut contenir des informations prospectives sur le Groupe (notamment des objectifs et tendances), ainsi que des déclarations prospectives (forward-looking statements) au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995, concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie industrielle de TOTAL. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n°809/2004.

Les informations et déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, tels que notamment la variation des taux de change, le prix des produits pétroliers, la capacité d'effectuer des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturbation inopportune des opérations, les considérations de réglementations environnementales et des conditions économiques et financières générales. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Ni TOTAL ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Des informations supplémentaires concernant les facteurs, risques et incertitudes susceptibles d'avoir un effet sur les résultats financiers ou les activités du Groupe sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé par la Société auprès de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »).

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes. Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe. Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (Last In, First Out), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (First In, First Out) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction Générale de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours spot de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours forward. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Avertissement aux investisseurs américains - La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes "réserves potentielles" ou "ressources". Tout investisseur américain est prié de se reporter au Form 20-F publié par TOTAL, File N° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault - 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur notre site Internet total.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.